

COMPTE RENDU
REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 Juin à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ESPIE, Maire.

Présents: Jean-Claude ESPIE, Michelle BOURGES, Françoise MORIN, Lionel CHEVAL, Jean-Pierre DEFRANCE, Yves BARRANQUE, BORNAREL Emmanuelle, Laurent PEYRANNE, Alexandre GALINIER, Benoît GERMAIN, Sylvie DELPRAT

Absents-excusés: LESCURE Vincent, Solange YEPES ARBOLEDA, Denis LEZAT, Thierry MEUNIER,

Secrétaire de Séance : Alexandre GALINIER

VALIDATION DU COMPTE RENDU

Compte-rendu du Conseil municipal du 18 mai 2021, approuvé à l'unanimité.
Observation : rajouter la délibération 2021-05-18-06 (PUP)

DECISION MOFIDICATIVE N° 2

D020 Dépenses imprévues investissement	- 800 €
D261 Titre de participation	+ 800 €

RECOURS A L'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE PROJET D'INVESTISSEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Considérant que par sa délibération du 18 mai 2021, le Conseil municipal a décidé de l'achat d'un terrain situé rue de la Plano de l'Aoutan. Le coût de ce projet est de 195 000 €.

Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 215 000 € sur une durée de 20 ou 25 ans.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide

- d'autoriser le maire à négocier les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 215 000 euros.
- d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt après validation du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur l'avancement du projet sur la zone 1AU et la parcelle A 620
- Démission de l'agent technique des espaces verts pour raisons personnelles
- Embauche d'un agent technique des espaces verts à compter du 1^{er} août 2021
- En raison de la démission de l'agent technique de la commune à compter du 13 juillet 2021, un devis pour l'entretien des espaces verts a été sollicité auprès des jardins de Pauilhac. Le coût de cette prestation étant élevé, d'autres solutions sont à l'étude.
- Le devis présenté par les jardins de Pauilhac pour la plantation de 3 arbres au Citystade est validé
- Prévoir délibération pour l'exonération de la TFPB avant le 1^{er} octobre 2021
- Tableau des permanences du bureau de vote pour les élections régionales et départementales à adresser par mail à tous les conseillers

Fin de séance : 00 h 05